

Opération Vacances 1995 - Adoption des projets - Encaissement des aides de l'État et de la CAF - Attribution de subventions et modification du budget des Maisons Pour Tous

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis 1984, la Ville de Besançon assure l'organisation d'une «Opération-Vacances» destinée aux enfants et adolescents présents dans les quartiers pendant la période d'été.

Sa mise en oeuvre, soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, est réalisée par les équipements d'animation des six quartiers prioritaires de la Ville : Maisons Pour Tous de Planoise, Montrapon, Clairs-Soleils, La Grette, Centres d'Animation Acacias/Amitié, Maison de Quartier de Saint-Ferjeux, MJC Palente.

Pour l'été 1995, le dispositif se construit autour de plusieurs programmes :

Programme 1 : INFOS-VACANCES

En préalable à toute autre action, une campagne d'information de proximité et de relation avec travailleurs sociaux et familles devra favoriser l'intégration dans les formules existantes.

10 000 F seront transférés au Service Communication pour participer au financement du guide «INFOS-VACANCES».

Le programme Opération-Vacances ne fera l'objet d'aucune publicité préalable.

Programme 2 : Centres de Loisirs enfants

Accueil des enfants 6-12 ans dans des Centres de Loisirs sans Hébergement et des accueils de proximité accessibles à tous.

Ces centres complètent le dispositif général proposé par la Caisse des Écoles.

Ils concernent entre 25 et 50 enfants par quartier.

Programme 3 : Animation de quartier 12-18 ans

Ouverture des équipements pendant l'été et propositions d'activités sportives et culturelles aux adolescents.

Plus de 200 jeunes seront concernés quotidiennement par ces activités.

Programme 4 : Séjours et camps pour adolescents

Organisation de départs en groupes accompagnés et encadrés pour des séjours de 3 à 5 jours dans la région (Montbozon, Ornans, Loutelet, ...).

Une trentaine de mini-camps concernent environ 300 jeunes.

Les Scouts de France organisent en complément un camp d'été accueillant des jeunes des quartiers bisontins.

Programme 5 : Aide au projet autonome 16-25 ans - Dispositif «A Tire d'E.E.L.E.»

Chaque année les équipements de quartier apportent aide et accueil aux jeunes pour faciliter leur départ individuel et la réalisation de leurs projets : prêt de matériel, montage budgétaire. Afin de prolonger cette aide, il est proposé de mettre en place un dispositif d'«échange» entre la prise en charge financière d'une dépense nécessaire au départ individuel et la participation à un chantier de mise en valeur de l'environnement.

Sur la base d'un projet précis, élaboré par un jeune 16-25 ans en collaboration avec un équipement d'animation de quartier, la Ville s'engagera à régler directement une dépense à concurrence de 500 F maximum si le bénéficiaire réalise des demi-journées d'intervention dans un chantier du dispositif «A Tire d'E.E.L.E.» (Entretien de l'Environnement et Loisirs d'Été).

Les chantiers porteront sur des travaux définis par le Service des Espaces Verts de la Ville et concerneront la mise en valeur des espaces boisés : nettoyage de forêt, entretien des sentiers de randonnées...

L'encadrement technique sera réalisé par l'Association ECHEL qui attestera du travail réalisé par chaque jeune.

A chaque montant de dépense correspondra un nombre de demi-journées à effectuer sur la base de 100 F par demi-journée.

L'identification du projet et l'engagement réciproque feront l'objet d'une convention individuelle entre la Ville et le jeune bénéficiaire.

Ce dispositif sera expérimenté pour l'été 1995 à partir du mois de juin.

Il est prévu pour concerner environ 120 jeunes 16-25 ans.

En fonction des résultats et du bilan, sa reconduction et son extension peuvent être envisagées.

Les dépenses liées aux projets individuels seront prises en charge par le budget de chaque équipement dont les crédits seront abondés, sur présentation de justificatifs, par des crédits inscrits au BP du chapitre Animation.

Programme 6 : Vacances Familiales

En collaboration avec la CAF et la MJC de Besançon, les équipements de quartier et les travailleurs sociaux organisent une information des familles sur les possibilités d'accueil du Centre du Loutelet et les aides apportées par la CAF dans le cadre des dispositifs «courts séjours».

A partir de mercredis de neige organisés en février pour des enfants, des rencontres sont organisées avec les parents visant à leur faire découvrir lors de journées familiales le Centre du Loutelet et les inviter à fréquenter cette installation pendant l'été.

L'ensemble du programme «Opération-Vacances» est complété par l'intervention des éducateurs de prévention spécialisée de l'ADDSEA qui assurent une présence extérieure sur les quartiers, et par l'animation de la place de Chalezeule organisée par le Service des Sports.

Le budget total s'établit à 430 000 F financés :

- par la Ville pour 280 000 F inscrits au BP 95 de la délégation Animation,

- par la Caisse d'Allocations Familiales qui, en complément des prestations et bons de vacances, apporte une subvention directe de 100 000 F portée sur les programmes «animation de quartier 12-18 ans» et «aide au départ autonome»,

- par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports pour 50 000 F dans le cadre «Plan Local d'Animation».

Après avoir étudié les propositions, la Commission Animation propose au Conseil Municipal :

1) d'adopter l'ensemble des propositions d'«Opération-Vacances 1995»,

2) d'encaisser les subventions de 100 000 F de la CAF et de 50 000 F de l'État Jeunesse et Sports qui seront inscrites au budget supplémentaire de l'exercice 1995 :

- en recettes :

* au chapitre 945.90/7371.95005.47030 - Animation - Contrat de Ville - Intervention de l'État : 50 000 F

* au chapitre 945.90/7379.95005.47034 - Animation - Contrat de Ville - Autres participations : 100 000 F

- en dépenses :

* au chapitre 945.90/657.95005.47030 - Animation - Contrat de Ville - Subventions : 150 000 F

3) de verser les subventions suivantes :

- 29 250 F à la MJC de Palente

- 32 300 F à la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux

- 7 500 F aux Scouts de France

- 30 000 F à l'Association ECHEL.

La dépense, soit 99 050 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945.90/657.95005.47030 Animation - Contrat de Ville - Subventions.

4) de modifier les budgets du Service Animation et des MPT de la manière suivante :

a) transfert d'une somme de 330 950 F à prélever sur le chapitre 945.90/657.95005.47030 - Animation - Subventions, et à ventiler comme suit :

* *Service Communication pour Infos-Vacances*

- 10 000 F au chapitre 934.21/609.90004 code service 300

* *Service Animation*

- 17 574 F au chapitre 903.90/2141.95005.47030 - Animation pour acquisition de matériel pour aide aux départs

** MPT Montrapon*

- 19 191 F au chapitre 945.90/601.95005.47032 - Alimentation
- 31 839 F au chapitre 945.90/645.95005.47032 - Prestations
- 15 180 F au chapitre 945.90/6455.95005.47032 - Transport
- 21 099 F au chapitre 945.90/611.47032 - Personnel

** MPT Grette*

- 4 150 F au chapitre 945.90/601.95005.47033 - Alimentation
- 950 F au chapitre 945.90/609.95005.47033 - Fournitures
- 18 660 F au chapitre 945.90/645.95005.47033 - Prestations
- 12 810 F au chapitre 945.90/6455.95005.47033 - Transport
- 23 688 F au chapitre 945.90/611.47033 - Personnel

** MPT Planoise*

- 6 000 F au chapitre 945.90/601.95005.47034 - Alimentation
- 14 000 F au chapitre 945.90/645.95005.47034 - Prestations
- 5 500 F au chapitre 945.90/6455.95005.47034 - Transport
- 49 236 F au chapitre 945.90/611.47034 - Personnel

** MPT Clairs-Soleils*

- 7 200 F au chapitre 945.90/601.95005.47035 - Alimentation
- 8 800 F au chapitre 945.90/645.95005.47035 - Prestations
- 12 000 F au chapitre 945.90.6455.95005.47035 - Transport
- 30 400 F au chapitre 945.90/611.47035 - Personnel

** Centre Animation Amitié*

- 500 F au chapitre 945.90/6455.95005.47036 - Transport
- 2 173 F au chapitre 945.90/611.47036 - Personnel

** Centre Animation Acacias*

- 20 000 F au chapitre 945.90/645.95005.47037 - Prestations

b) vote au budget supplémentaire de l'exercice courant :

- en recettes d'une somme de 126 991 F correspondant à la participation des familles (article 7006) et au versement des bons et prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (article 709) à ventiler comme suit :

* *MPT Montrapon*

- 19 175 F au chapitre 945.90/7006.95005.47032

- 46 500 F au chapitre 945.90/709.95005.47032

* *MPT Grette*

- 10 600 F au chapitre 945.90/7006.95005.47033

- 13 700 F au chapitre 945.90/709.95005.47033

* *MPT Planoise*

- 12 317 F au chapitre 945.90/7006.95005.47034

- 6 552 F au chapitre 945.90/709.95005.47034

* *MPT Clairs-Soleils*

- 4 000 F au chapitre 945.90/7006.95005.47035

- 9 600 F au chapitre 945.90/709.95005.47035

* *Centre Animation Amitié*

- 930 F au chapitre 945.90/7006.95005.47036

- 3 617 F au chapitre 945.90/709.95005.47036

- en dépenses de crédits de montants équivalents qui seront ventilés sur les imputations suivantes :

MPT Montrapon - chapitre 945.90/611.47032	65 675 F
MPT Grette - chapitre 945.90/611.47033	24 300 F
MPT Planoise - chapitre 945.90/611.47034	18 869 F
MPT Clairs-Soleils - chapitre 945.90/611.47035	13 600 F
Centre Amitié - chapitre 945.90/611.47036	4 547 F

5) autoriser M. le Maire à fixer par arrêté les tarifs proposés par les MPT pendant cette période.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.